

(1) Epoux ou Père
Prénoms Julien Antoine Jean
Nom (2) JOURNAUX

Né (3) le 20 mai 1987
à 12 heures 45 mn
à Comblains-Sainte-Honore (Yvelines)
Fils (4) de (5) Patrick Jean
JOURNAUX
et de (5) Nathalie Marianne Russo

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 321
le 15 Octobre 2015 (6)

L'officier de l'état civil
Sceau (6)

MENTIONS MARGINALES (7)

MARIAGE célébré à

le
Il a été déclaré (8)

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n°

MENTIONS MARGINALES (7)

(1) Epouse ou Mère
Prénoms Hélène
Nom (2) SARGENI

née (3) le 11 juin 1987
à 9 heures 30
à Noisy-le-sec (Seine-Saint-Denis)
Fille (4) de (5) Claudio SARGENI
et de (5) Florence Germaine LEROUX

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 330
le 8 octobre 2015 (6)

L'officier de l'état civil
Sceau (6)

MENTIONS MARGINALES (7)

à heures

le
L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Ecrire selon le cas : « Epoux ou Père » ou « Epouse ou Mère ». (2) En cas de double nom de famille, ajouter « 1^{re} partie » ou « 2^e partie ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe en date du ». (3) Ecrire selon le cas : « Né » ou « Née ». (4) Ecrire selon le cas : « Fils de » ou « Fille de ». (5) Prénoms et NOM des parents. (6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage. (7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (8) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par Me... notaire à... ».

(1) _____
Extrait de l'acte de décès n° _____
à _____ (2)

Délivré conforme aux registres le _____
L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (3)

Bry

(1) _____
Extrait de l'acte de décès n° _____
à _____ (2)

Délivré conforme aux registres le _____
L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (3)

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.
(2) Ecrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».
(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

1er ENFANT (1)
Extrait de l'acte de naissance n° 1461
le 15 septembre 2015
à 11 heures 07
est né(e) (2)

Nina, Florence, Nathalie
JOURNAUX

du sexe féminin à Bry-sur-Marne
(Val de Marne)

(3)
reconnu(e) (4) par son père en cette mairie
le 16 septembre 2015

Délivré conforme aux registres le 16 septembre 2015
L'officier de l'état civil
délégué

MENTIONS MARGINALES (3)

Extrait de l'acte de décès n° _____
(6) _____
à _____
Délivré conforme aux registres le _____
L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (3)

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du » et/ou « (1^{re} partie : 2^{de} partie :) » en cas de double nom de famille. (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le... à... ». (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ». (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».